

Déclaration de politique de gérance (« stewardship »)

Politique

La présente politique s'applique à toutes les entités européennes de Janus Henderson. Elle ne s'applique pas aux gérants sous-délégataires tels que Intech Investment Management LLC (« Intech »), Perkins Investment Management llc (« Perkins ») ou Henderson Global Investors Singapore (HGIS). S'agissant d'Intech, cela est essentiellement dû à la nature des stratégies. Les accords de sous-délégation seront réputés soumis à toute nouvelle version actualisée de la présente politique.

Janus Henderson s'engage à respecter les principes de bonne gérance (« stewardship »). En plus de satisfaire à nos obligations réglementaires, nous adhérons aux codes de gérance en vigueur au Royaume-Uni et au Japon (« UK and Japanese Stewardship Codes »), ainsi qu'à d'autres initiatives de ce type à travers le monde. La gérance s'inscrit naturellement dans notre approche de la gestion d'investissement, et est un élément clé de la manière dont nous assumons notre responsabilité envers nos clients tout en cherchant à protéger et à améliorer la valeur dans les entreprises dans lesquelles nous investissons en leur nom.

Les gérants de fonds et les analystes sont responsables au premier chef de la surveillance des entreprises dans lesquelles nous investissons et se réunissent régulièrement avec les dirigeants de ces entreprises. Lors de ces réunions, les échanges portent le plus souvent sur des sujets tels que la stratégie d'entreprise, la planification des activités et l'atteinte des objectifs, la structure du capital, les acquisitions ou les cessions envisagées et, le cas échéant, sur des questions spécifiques ayant trait à la gouvernance et à la responsabilité d'entreprise.

Nous donnons activement notre point de vue aux entreprises en portefeuille et intensifions notre dialogue avec elles si nécessaire afin de protéger et d'améliorer la valeur actionnariale. Il nous arrive aussi d'agir collectivement avec d'autres investisseurs lorsque cette approche nous semble plus efficace.

Nous prenons activement part au vote lors des assemblées générales d'actionnaires et dialoguons avec les entreprises dans le cadre du processus de vote. Les décisions de vote sont prises par les gérants de fonds, avec l'aide de nos spécialistes internes de la gouvernance d'entreprise.

Conflits d'intérêts

Janus Henderson Group s'est doté d'une Politique en matière de conflits d'intérêts, qui vise à garantir que les conflits d'intérêts, potentiels ou avérés, au sein de Janus Henderson soient détectés, répertoriés, dûment traités et, si nécessaire et approprié, rendus publics afin de garantir un traitement équitable des clients. Le Comité en charge de l'éthique et des conflits d'intérêts, qui dépend du Comité d'audit de Janus Henderson Group, supervise et contrôle les modalités de détection et de gestion des conflits d'intérêts et veille à ce que les intérêts des clients de Janus Henderson soient pris en compte en permanence.

Par ailleurs, Janus Henderson a mis en place un Proxy Voting Committee (Comité de vote par procuration), responsable des positions que nous prenons sur les principaux points à l'ordre du jour des assemblées générales et de l'élaboration de lignes directrices supervisant le processus de vote. Ce comité est composé de représentants des équipes Comptabilité, Conformité, Gestion de portefeuilles et Gouvernance et investissement responsable. En outre, ce comité est chargé de surveiller et de résoudre les éventuels conflits d'intérêts liés au vote par procuration.

La Politique en matière de conflits d'intérêts de Janus Henderson est disponible sur demande.

Surveillance des entreprises

Les équipes de gestion de Janus Henderson ont toute latitude pour suivre leur philosophie et leur processus d'investissement tout en bénéficiant de ressources communes. Par conséquent, il n'y a pas de vue maison « top-down » et les équipes sont structurées de manière à saisir un maximum d'opportunités dans leur univers d'investissement respectif.

Les gérants de fonds et les analystes dédient une grande partie de leur temps à la surveillance des performances des entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour ce faire, ils s'appuient sur de nombreuses sources d'informations dont les réunions avec les entreprises, les reportings des entreprises, les recherches des courtiers, les rapports de l'industrie et les recherches internes.

Déclaration de politique de gérance (« stewardship »)

En outre, les gérants bénéficient des recherches des spécialistes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale d'entreprise, ainsi que des informations de notre équipe interne de Gouvernance et investissement responsable.

Les réunions régulières qu'organisent les gérants avec les sociétés dans lesquelles ils investissent constituent la pierre angulaire des activités de dialogue des entreprises en matière de bonnes pratiques. Les gérants de portefeuille de Janus Henderson organisent chaque année des milliers de réunions avec les entreprises. Au cours de ces réunions, de nombreux sujets sont abordés, notamment la stratégie, l'allocation du capital, la performance de l'entreprise, la gestion des risques, la succession de l'équipe dirigeante, la composition du conseil d'administration ou encore, le cas échéant, les facteurs environnementaux et sociaux. Les équipes de gestion peuvent s'appuyer sur notre équipe Gouvernance et investissement responsable. Les archives des réunions sont conservées sur des plateformes de recherche internes.

L'analyse est diffusée sur des plateformes de recherche internes et des discussions régulières ont lieu entre l'équipe Gouvernance et investissement responsable, les analystes et les gérants. Les échanges, les votes (ainsi que les raisons qui expliquent nos décisions de vote) et toutes les autres activités liées à la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale d'entreprise, sont conservées électroniquement.

De temps à autre, lorsque cela est approprié, le dialogue que nous entretenons avec les entreprises peut nous amener à devenir des initiés, notamment lorsque nos échanges portent sur des opérations sur titres spécifiques, mais aussi lorsque nous intensifions nos échanges. La décision de devenir un initié est prise au cas par cas par le gérant concerné. Lorsque Janus Henderson devient un initié, l'entreprise en question est ajoutée à la liste des entreprises dont les titres ne peuvent plus faire l'objet de transactions de notre part. Cela empêche les gérants d'acheter ou de vendre des actions de l'entreprise pour les fonds qu'ils gèrent. Par ailleurs, plus aucun collaborateur de Janus Henderson n'a le droit d'effectuer des opérations sur les titres de l'entreprise pour son propre compte.

Remontée d'informations

Nous appliquons une approche active qui nous permet de donner notre point de vue aux entreprises et de chercher des pistes d'amélioration lorsque les performances ne sont pas à la hauteur des objectifs, ou bien lorsqu'une entreprise ne parvient pas à respecter des normes convenables ou à fournir des informations adéquates. Si nécessaire, le dialogue avec une entreprise est poursuivi sur une plus longue période. À titre d'exemple, les sujets d'inquiétude auxquels nous avons été confrontés par le passé portaient sur la direction des administrateurs exécutifs et non exécutifs, les fusions et acquisitions, les normes de gouvernance d'entreprise, la transparence des informations et les pratiques de rémunération. Toute intervention de notre part est évaluée au cas par cas.

La remontée de nos activités de dialogue dépend des circonstances propres à chaque entreprise et de la nature de notre actionnariat. Dans la plupart des cas, le dialogue est dans un premier temps engagé avec l'équipe dirigeante exécutive. Lorsque les sujets d'inquiétudes ne peuvent être résolus de manière satisfaisante, les informations sont généralement remontées au Président ou à un administrateur sénior indépendant. Dans les cas où le dialogue direct avec une entreprise se révèle insatisfaisant ou irréalisable, d'autres actions peuvent être envisagées, notamment en remontant les informations aux courtiers de l'entreprise, en organisant une intervention groupée avec d'autres actionnaires ou encore en votant à l'encontre des propositions lors des assemblées générales.

En définitive, le dialogue avec les entreprises est considéré comme une partie intégrante de chaque processus d'investissement et les équipes de gestion examinent les résultats et l'efficacité de l'intervention dans le cadre de leur propre système de révision des processus d'investissement et de la performance.

Dialogue collectif

Nous sommes conscients que, dans certains cas, une action commune des différents actionnaires peut se révéler plus efficace qu'une intervention individuelle. C'est d'autant plus vrai lorsque les actionnaires ont un intérêt commun clair, par exemple lorsque l'entreprise rencontre des difficultés. Janus Henderson s'allie activement à d'autres investisseurs sur des sujets de gouvernance et autre problématiques environnementales et sociales, de manière directe ou par le biais d'organismes professionnels.

Nous étudions chacune des propositions de dialogue collectif. Outre nos critères habituels basés sur la taille de notre actionnariat, l'importance des problématiques soulevées et notre capacité à influencer, les critères fondamentaux que nous prenons en considération dans le cadre d'un dialogue collectif sont l'alignement des intérêts des participants et la possibilité qu'une action collaborative se révèle plus efficace qu'à titre individuel.

Déclaration de politique de gérance (« stewardship »)

Janus Henderson participe activement à de nombreuses organisations qui facilitent l'engagement collaboratif, notamment l'Investment Association, The Investor Forum, l'UNPRI Clearinghouse et l'Asian Corporate Governance Association.

Le principal interlocuteur en matière de dialogue collectif est Antony Marsden, Responsable de la Gouvernance et de l'investissement responsable (corpgov@janushenderson.com).

Exercice des droits de vote

Janus Henderson exerce des droits de vote pour le compte de ses clients lors des assemblées des entreprises dans lesquelles nous détenons des positions. La seule exception concerne les assemblées pour lesquelles sont en place des blocages des actions ou d'autres restrictions.

Nous avons souscrit à ISS (un conseiller indépendant dans le domaine des votes par procuration) pour nous assister dans la gouvernance des entreprises investies. ISS fournit des recommandations de vote se basant sur les politiques de gouvernance d'entreprise de Janus Henderson.

Si nous préférons que les entreprises adhèrent aux principes et aux dispositions du code de bonnes pratiques en vigueur dans leur pays, nous admettons qu'une approche différente puisse se justifier dans des circonstances particulières. Dans de tels cas, il relève de la responsabilité de l'entreprise de nous fournir des informations suffisantes pour nous permettre d'avoir une opinion éclairée. En tant que gérant actif, nous privilégions le dialogue auprès des équipes dirigeantes et conseils d'administration afin de faire le point sur les sujets de préoccupation et ne cherchons pas à voter contre les propositions lors des assemblées. Selon notre expérience, cette approche permet souvent d'influencer le comportement d'une entreprise. Par conséquent, nous cherchons activement à dialoguer avec ces entreprises tout au long de l'année et, à l'approche de l'assemblée générale annuelle, à discuter de tout éventuel sujet d'inquiétude au programme. Néanmoins, nous n'avons aucune difficulté à voter contre lorsque les propositions ne reflètent pas les intérêts des actionnaires ou lorsque le dialogue s'est révélé infructueux.

Les décisions de vote sont prises par les gérants de fonds, avec l'aide de nos spécialistes internes de la gouvernance d'entreprise. Nos décisions de vote sont effectuées électroniquement par le biais de la plateforme de vote ISS ProxyExchange.

Le prêt de titres constitue une importante contribution à la liquidité des marchés et des rendements complémentaires pour nos clients. Néanmoins, cette activité a de lourdes conséquences sur la politique de gouvernance d'entreprise car les droits de vote sont transférés avec l'action faisant l'objet de prêt. Nous nous réservons par conséquent le droit de rappeler les actions prêtées par les fonds dont nous assurons la gestion aux fins de l'exercice des droits de vote. Toutes les décisions sur le rappel des actions sont prises par le gérant concerné.

Nous publions l'historique de nos votes sur notre site Internet.

Reporting institutionnel

Janus Henderson publiera un Rapport sur la gérance en 2019, qui donnera une vue d'ensemble de nos activités dans ce domaine lors de l'année considérée. Ce rapport détaillera comment Janus Henderson a exercé les droits de vote sur les principales résolutions soumises aux actionnaires lors des assemblées générales, le niveau global de dissidence des actionnaires et l'importance des questions soumises au vote des actionnaires. Nous communiquons de plus amples informations sur nos activités de gérance aux clients qui en font la demande.

Pour plus de renseignements sur les activités de gérance de Janus Henderson, veuillez contacter :

Antony Marsden

Responsable de la gouvernance et de l'investissement responsable
Janus Henderson Investors, 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE
+44 (0)20 7818 5323

Janus Henderson Investors

201 Bishopsgate, London EC2M 3AE
Tél. : +44 (0)20 7818 1818

Informations importantes

Les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés pour notre protection mutuelle, pour améliorer notre service client et à des fins de tenue de registre réglementaire.

Publié en Europe par Janus Henderson Investors. Janus Henderson Investors est le nom sous lequel des produits et services d'investissement sont fournis par Janus Capital International Limited (immatriculée sous le n°3594615), Henderson Global Investors Limited (n°906355), Henderson Investment Funds Limited (n°2678531), AlphaGen Capital Limited (n°962757), Henderson Equity Partners Limited (n°2606646) - (toutes inscrites et immatriculées en Angleterre et au Pays de Galles, dont le siège social est sis 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE, et réglementées par la Financial Conduct Authority) et Henderson Management S.A. (n°B22848, sise 2 Rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier).

Henderson Management S.A. est autorisé à exercer ses activités en France par l'intermédiaire de sa succursale française conformément aux dispositions du passeport européen pour les fournisseurs de services d'investissement en vertu de la Directive 2004/39 du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers. L'agence Française de Henderson Management S.A. est enregistrée en France en tant que Société Anonyme d'un Etat membre de la CE ou partie à l'accord sur l'espace économique européen avec un numéro d'enregistrement 848 778 544 R.C.S. Paris et le siège statuaire à 32 rue des Mathurins, 75008 Paris, France.

Janus Henderson, Janus, Henderson, Perkins, Intech, Alphagen, VelocityShares, Knowledge. Shared et Knowledge Labs sont des marques déposées de Janus Henderson Group plc ou de l'une de ses filiales. © Janus Henderson Group plc.